

# « La prison est parfois devenue un asile »

Pour Dominique Raimbourg, ex-député socialiste et co-auteur d'un rapport sur l'irresponsabilité pénale, le monde carcéral souffre d'une surpopulation de détenus atteints de troubles psychotiques.

1 2

Entretien



(PHOTO) QUESTFRANCE

**Dominique Raimbourg**, ancien député, co-auteur d'un rapport sur l'irresponsabilité pénale.

**Quelle a été votre première réaction en apprenant l'attaque d'une policière municipale à La Chapelle-sur-Erdre ?**

Comme d'habitude, on pense d'abord à la victime. Ensuite, on se demande s'il s'agit d'un acte terroriste d'un auteur radicalisé ou d'un geste délirant d'un malade dont le délire a comme support une pensée religieuse radicale et haineuse. Le parquet anti-terroriste n'ayant pas été saisi, cela démontre que c'était un acte plus délirant que terroriste.

**Dans un dossier consacré à la santé mentale, l'Observatoire international des prisons reprend à son compte les termes du comité de consultation national d'éthique qui estime que plus de 20 % des personnes incarcérées sont atteintes de troubles psychotiques. Est-ce que vous diriez qu'on a – et qu'on envoie – trop de gens malades en prison ?**

Une partie des détenus souffre de maladies mentales, c'est certain. Les chiffres varient. On parle de 10 % des détenus qui présentent des troubles psychotiques, c'est-à-dire associés à un délire. D'autres spécialistes parlent de 30 %, parce qu'ils intègrent les troubles dépressifs.

**Toujours dans ce rapport, l'Observatoire estime qu'on « assiste à un déplacement de l'hôpital psychiatrique vers la prison ».**

Dans notre rapport sur l'irresponsabilité pénale, nous reprenons les mots de Denis Salas, magistrat. Il dit que la psychiatrie est entrée dans le schéma de la « responsabilisation » en abandonnant à la prison la fonction asilaire. Tout ça vient de loin. La prise en charge des malades mentaux remonte à 1838. La loi organisait trois types d'hospitalisation, volontaires, à la demande d'un tiers ou d'office et décidé par le préfet. Dans les années 1950, la découverte de la chlorpromazine, un neuroleptique, a révolutionné l'exercice de la psychiatrie. Elle permet de stopper les délires et hallucinations. D'un seul coup, la psychiatrie, principalement asilaire, dans laquelle on enfermait les patients, a changé. De 120 000 lits, en 1970, on est passé à 40 000 en 2005. La durée des séjours d'hospitalisation a considérablement baissé, de 270 jours à 32 jours entre 1979 et 1999. On passe à un suivi ambulatoire, ce qui suppose la mise en place d'un suivi. Ce suivi n'est sans doute pas à la hauteur aujourd'hui, malgré le dévouement des personnels. On a donc des malades mentaux insuffisamment pris en charge.

---

« On a fait tomber les murs d'un côté, mais on en construit d'autres »

---

**Ces détenus ne devraient pas être là ?**

La fonction asilaire aboutit en partie en prison. Si l'on voulait caricaturer, on pourrait dire que l'ancien asile psychiatrique est devenu hôpital, tandis que la prison devenait asile. C'est l'effet pervers des progrès dans les asiles psychiatriques. Grâce aux traitements médicamenteux, on a fait tomber les murs d'un côté, ceux des hôpitaux psychiatriques, mais on en construit d'autres, dans les prisons. Mais attention, ces détenus ne sont pas condamnés par erreur : ils ont commis des infractions.

**Qu'est ce qui fait défaut ?**

La prise en charge. On a 65 000 détenus et plus de 170 000 personnes en milieu ouvert, avec des sursis mis à l'épreuve, des TIG ou encore des libérations conditionnelles. Et on a 7 000 agents du service pénitentiaire d'insertion et de

probation (Spip) seulement. Il en faudrait deux fois plus ! On ne parvient pas à prévenir la récidive dans ces conditions. On a de grosses difficultés en particulier avec les courtes peines, surtout prononcées pour des récidives de petits délits. Pour quelqu'un qui fait trois mois de prison, la prise en charge par le Spip aura à peine le temps de se mettre en place.

**Quels sont les moyens de prise en charge de ces détenus et patients en prison ?**

Le premier, ce sont les services médico-psychologique régionaux. On en compte vingt-six en France. C'est un service de l'hôpital décentralisé en prison. On a aussi neuf Unités hospitalières spécialement aménagées. Elles permettent d'hospitaliser des détenus qui vont très mal. Mais si vous avez 10 % de détenus qui souffrent de troubles psychotiques, à l'échelle de la population carcérale, on arrive à 6 500 personnes. C'est beaucoup plus qu'il n'y a de places.

**Est-ce que l'état de santé de ces détenus s'aggrave en milieu carcéral ?**

Difficile de répondre. Par contre, cette situation complique la vie des surveillants et celle des codétenus. Des faits graves se produisent en prison, entre détenus. J'ai connu dans ma carrière une tentative de cannibalisme d'un détenu sur un autre !

---

« On ne sait plus quoi faire d'un certain nombre de gens »

---

**Quelles sont les alternatives satisfaisantes à l'incarcération pour cette population spécifique ?**

La première alternative, c'est d'éviter l'infraction grâce à un suivi. En sachant que ça ne marche pas toujours. Ce qui manque ensuite, c'est un accompagnement plus serré à la sortie de prison, associant psychiatrie, police, justice et travailleurs sociaux.

**Est-ce que cette situation traduit finalement un choix politique qui consisterait à enfermer plutôt que soigner ?**

Non, ce n'est pas un choix politique, plutôt un effet pervers généralisé. On



« Si l'on voulait caricaturer, on pourrait dire que l'ancien asile psychiatrique est devenu hôpital tandis que la prison devenait asile », dit l'ancien député Dominique Raimbourg.

PHOTO: QUESTFRANCE

ne sait plus quoi faire d'un certain nombre de gens. Quand on incarcère, on pense que les détenus seront soignés en prison, mais sans en être complètement certain. Et puis, il y a quelque chose qu'on a tendance à oublier, c'est que tous les gens qui entrent en prison sortent, à de rares exceptions près, car certains détenus meurent parfois en prison. Si on ne pense pas à l'après prison, on passe à côté de l'enjeu de la détention. En 2019, 101 824 personnes sont entrées en prison. La même année, on a eu 98 962 sorties.

**La société est-elle prête à accepter que des délinquants, agresseurs ou criminels soient dirigés vers le soin plutôt que la prison ?**

Elle est prête, à condition que les choses soient efficaces. Aujourd'hui, ça marche grâce au dévouement extraordinaire de la police, de la justice, des surveillants et des agents du Spip confrontés à la surpopulation carcérale. Tout le monde travaille beaucoup pour que la chaîne pénale tienne, mais elle ne fonctionne pas très bien, faute de moyens correspon-

dants aux besoins.

**Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, a annoncé un projet de loi modifiant l'article 122-1 du code pénal qui permet de reconnaître l'abolition ou l'altération du discernement d'un individu ayant commis un crime alors qu'il était sous l'emprise d'une intoxication volontaire. Il prend à rebours les recommandations de votre rapport sur l'irresponsabilité pénale. Selon vous, ça aggraverait encore la situation dans les prisons ?**

Réformer l'article 122-1 qui prévoit une irresponsabilité en cas d'abolition du discernement est une mission

quasi-impossible. Le risque est grand, en cas de réforme, d'incarcérer des malades. Nous préconisons des améliorations de la procédure devant la chambre de l'instruction au cours de laquelle est constatée ou n'est pas constatée l'irresponsabilité pénale. Ainsi que des mesures de contrôle et de suivi par le juge des malades déclarés irresponsables à l'issue de leur hospitalisation sous contrainte. Et enfin, des améliorations concernant à la fois les expertises, le statut et le nombre des experts.

Recueilli par  
Philippe ECALLE.

**CHU** Qu'on l'appelle service médico-psychologique régional (SMPR) ou Intersecteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, le CHU est bien présent dans le monde carcéral. À Nantes, il est dirigé par Olivier Giron. Le service prend en charge la prévention et les soins. Un diagnostic pour dépister les troubles psychiatriques a lieu dès l'entrée d'un détenu en prison.